

123 MULTIMEDIA
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 000 €
Siège Social : 244 Route de Seysses – 31100 TOULOUSE
798 073 375 RCS TOULOUSE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2024

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME DECISION : Transfert du siège social

L'Associé unique décide, à compter du 1^{er} Décembre 2024, de transférer le siège social et l'établissement principal du 244 Route de Seysses – 31100 TOULOUSE au 41 Impasse de la Flambère – 31300 TOULOUSE.

CINQUIEME DECISION : Modification corrélative de l'article 3 des statuts

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier la rédaction de l'article 3 des statuts de la façon suivante :

Article 3 : Siège social (Nouvelle rédaction)

« *Le siège social est fixé à 41 Impasse de la Flambère – 31300 TOULOUSE.*

Le reste de l'article reste inchangé. »

SIXIEME DECISION : Suppression de l'établissement du rapport de gestion

L'Associé unique décide, à compter de ce jour, de supprimer l'établissement du rapport de gestion en vertu de la Loi ESSOC du 10 août 2018.

SEPTIEME DECISION : Modification corrélative de l'article 22 des statuts

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier la rédaction de l'article 22 des statuts de la façon suivante :

« *Le Président établit les comptes annuels de l'exercice.*

Dans les six mois de la clôture de l'exercice, les associés doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels, au vu des rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Lorsque des comptes consolidés sont établis, ils sont présentés avec le rapport de gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux comptes, lors de cette décision collective. »

HUITIEME DECISION : Pouvoirs

L'Associé unique confère tous pouvoirs au Président de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Certifié conforme
Le Président
Mr Philippe PISANI